ARRETE MUNICIPAL 2026 - 19

Objet : **Circulation perturbée 1 clos des peupliers.** Raccordement du réseau d'eau potable par l'entreprise **Réseaux environnement**

Le Maire d'Anceaumeville,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale
(article L 2213-1 à 6),
Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Afin de pouvoir procéder aux travaux désignés en objet,

A R R Ê T E

Article 1 :

Le 05 Novembre 2026, pour une période de 2 jours calendaire, la circulation au clos des peupliers, au niveau du numéro 1, sera perturbée dans les deux sens.

Article 2 :

Sur la section concernée et pendant la période d'intervention, la circulation dans les deux sens, sera si besoin réglementée par du personnel sur place, l'entreprise s'engage à laisser les véhicules légers prioritaires aux travaux de raccordement. La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous véhicules.

Article 3 :

L'entreprise Reseaux environnement devra assurer l'affichage du présent arrêté sur site.

Article 4 :

L'entreprise Reseaux environnement assurera la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier, ainsi que la sécurité du chantier.

Article 5 :

Pendant tout arrêt même temporaire du chantier, l'entreprise Reseaux environnement veillera à laisser libre la circulation aux usagers.

Article 6 :

L'entreprise DOGHEMANE HAISSA à l'issue du chantier, veillera à la mise en propreté du chantier et de la voirie.

Article 7 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par diffusion directement accessible sur son site internet https:// mairie-anceaumeville.fr.

Anceaumeville, le 5 Novembre 2026
Le Maire,

Cyrille Gripon

